

<b>1 Nature des activités de l'entreprise</b>					
Activité(s) réalisée(s)					
Production de viande ou d'autres produits alimentaires (élevage)			Ferme cynégétique (chasse en enclos)		
<b>2 Informations sur le demandeur</b>					
Nom de l'entreprise ou de la ferme			Numéro d'entreprise au Registraire des entreprises du Québec (NEQ)		
Titre		Nom		Prénom	
Madame      Monsieur					
Adresse			Ville ou municipalité		
Province ou État		Pays		Code postal	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone cellulaire		Adresse de courriel	Adresse du site Internet
		poste			
<b>3 Informations sur le site de garde des animaux [si différentes de la section 2]</b>					
Numéro(s) de lot(s)			Coordonnées GPS [si disponibles]		
			lat. :	long. : -	
Adresse du site de garde			Ville ou municipalité du site de garde		
Numéro de téléphone			Code postal du site de garde		
			poste		
<b>4 Liste du nombre d'animaux prévus</b>					
<i>Elevage ou chasse en enclos (permis requis dans les deux cas)</i>					
Espèce	Nombre prévu	Espèce	Nombre prévu	Espèce	Nombre prévu
Cerf rouge ( <i>Cervus elaphus ssp.</i> )		Pécari à collier ( <i>Pecari tajacu</i> )		Mouflon arménien ( <i>Ovis aries orientalis</i> )	
Wapiti ( <i>Cervus elaphus canadensis</i> )		Argali ( <i>Ovis ammon</i> )		Mouflon de Chypre ( <i>Ovis aries ophion</i> )	
Cerf Sika ( <i>Cervus nippon</i> )		Mouflon du Canada ( <i>Ovis canadensis</i> )		Autruche ( <i>Struthio camelus</i> )	
Daim ( <i>Dama dama</i> )		Mouflon de Dall ( <i>Ovis dalli</i> )		Autre :	
Bison ( <i>Bison bison</i> )		Mouflon des neiges ( <i>Ovis nivicola</i> )		Autre :	
Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> )		Mouflon corse ( <i>Ovis aries musimon</i> )		Autre :	
<i>Chasse en enclos seulement (aucun permis requis pour l'élevage uniquement)</i>					
Espèce	Nombre prévu	Espèce	Nombre prévu	Espèce	Nombre prévu
Dindon sauvage ( <i>Meleagris gallopavo</i> )		Faisans ( <i>Phasianus spp.</i> )		Colin de Virginie ( <i>Colinus virginianus</i> )	
Pintade de Numidie ( <i>Numida meleagris</i> )		Francolins ( <i>Francolinus spp.</i> )		Autre :	
Caille du Japon ( <i>Coturnix japonica</i> )		Perdrix choukar ( <i>Alectoris chukar</i> )		Autre :	

## 5 Documents à joindre à la demande

Informations relatives aux installations

Plans à l'échelle des installations de garde des animaux.

Chèque ou mandat bancaire adressés au ministre des Finances.

*NOTE : Les plans doivent contenir suffisamment de spécifications pour permettre de vérifier la conformité des installations avec les dispositions du Règlement sur les animaux en captivité édicté par le décret numéro 1065-2018 du 9 août 2018. Des exigences supplémentaires sont requises pour la garde de grands cervidés et de sangliers, notamment quant aux matériaux et à la hauteur des clôtures, au type de grillage, à la distance entre les poteaux, à la profondeur d'enfouissement des clôtures et à la présence de fils électriques. Pour plus d'informations sur les normes applicables, consultez le site : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/captivite/garde-professionnelles/elevage-autruches-bisons-cervides-sangliers/>*

## 6 Informations spécifiques aux enclos de chasse [ferme cynégétique uniquement]

Identification de l'enclos sur les plans	Superficie totale [min. 0,1 km <sup>2</sup> à max. 2 km <sup>2</sup> ]	Superficie boisée [min. 80 %]	Largeur minimale [min. 100 mètres]
1.	km <sup>2</sup>	km <sup>2</sup>	m
2.	km <sup>2</sup>	km <sup>2</sup>	m
3.	km <sup>2</sup>	km <sup>2</sup>	m
4.	km <sup>2</sup>	km <sup>2</sup>	m
5.	km <sup>2</sup>	km <sup>2</sup>	m

## 7 Déclaration et signature

Actes de cruauté envers les animaux

J'affirme qu'au cours des 5 dernières années, aucun propriétaire, actionnaire, dirigeant ou autre administrateur de l'entreprise n'a été déclaré coupable d'une infraction relative à :

un des articles 444 à 447.1 du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46);

l'article 47 ou 48 du Règlement sur les animaux en captivité édicté par le décret numéro 1065-2018 du 9 août 2018;

l'article 6 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, c. B-3.1).

Signature

Date

## 8 Coordonnées et autres informations pour l'acheminement de la demande

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Permis alimentaires  
200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Pour plus d'informations sur l'acheminement de votre demande de permis, composez le 1 800 463-6210.**

**9** Section réservée à l'administration

Date d'inspection des lieux de garde

Inspection réalisée par

Installations conformes

Oui

Non

Notes et commentaires

Numéro d'exploitant (MAPAQ)